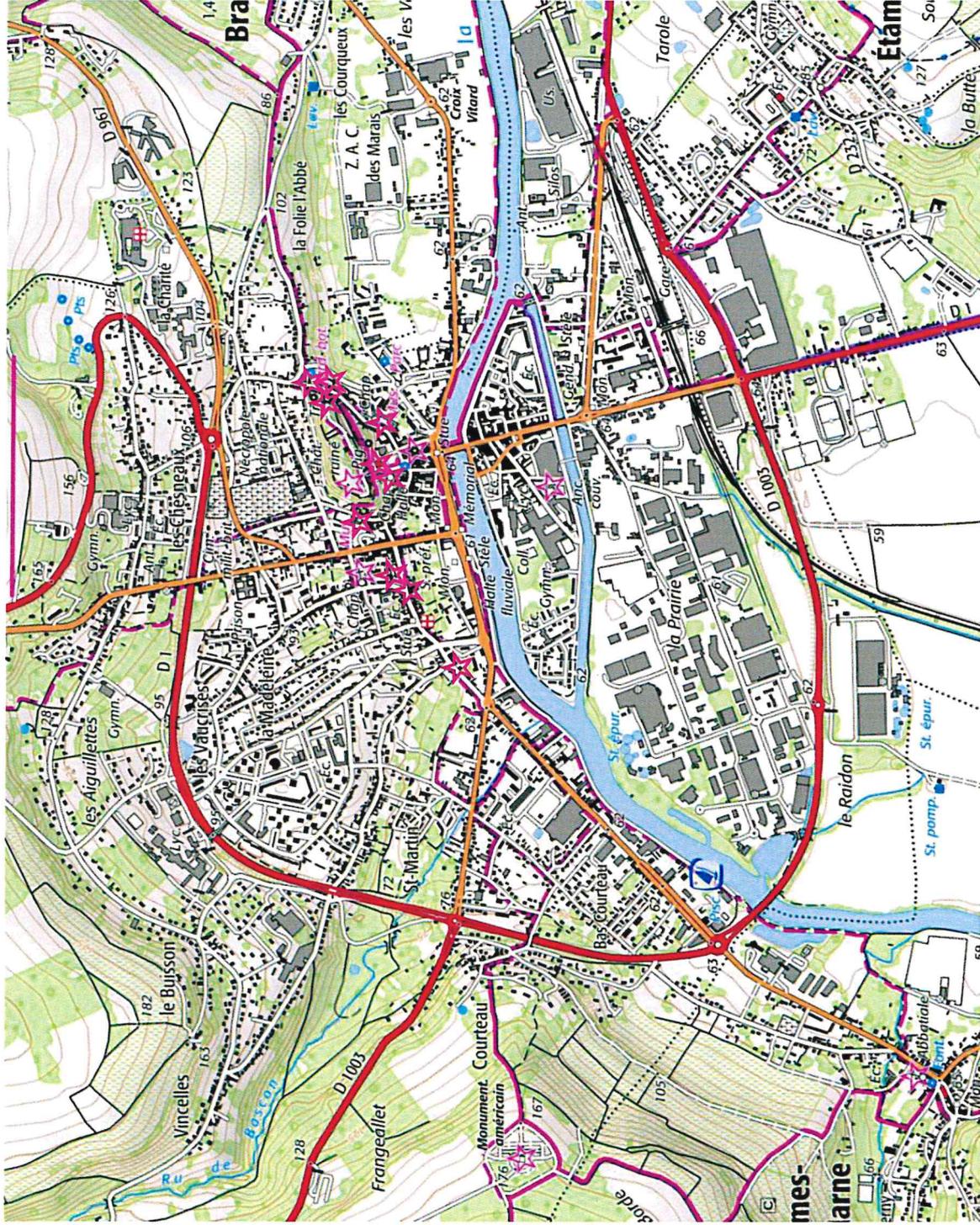


Site Patrimonial Remarquable
de Château-Thierry

AVAP

Pièce 4
ANNEXES





Légende : Commune de Châteauneuf-Thierry, Carte IGN, échelle 1 : 20 000

Le Préfet
de la Région Picardie,
Préfet de la Somme,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de **Région** ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de Région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la Région de Picardie entendue, en sa séance du 28 septembre 1994 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'hôtel particulier, 10, rue Saint-Martin à Château-Thierry, (Aisne), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la représentativité historique et architecturale de cet hôtel dans le paysage urbain castelthéodoricien, et en raison de la qualité et du raffinement du traitement de sa façade sur la rue, notamment en ce qui concerne l'usage décoratif du plâtre gros ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Sont inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'hôtel particulier, 10, rue Saint-Martin à Château-Thierry, (Aisne) :

- les façades et toitures du corps central sur la rue Saint-Martin,
- la porte cochère avec ses vantaux du XVIIIe s,
- l'escalier d'honneur avec sa rampe du XVIIIe s, établi dans le corps central,

figurant au cadastre, section AV, parcelles :

- 328, d'une contenance de 17a 76ca,
- et 329, d'une contenance de 41 ca,

et appartenant à la Société à Responsabilité Limitée KIKO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons, (Aisne), sous le numéro B 394 517 502 (94 B 62), ayant son siège social à Chézy-sur-Marne, (Aisne), «les Thuyas», la Casinière, route de Viels-Maisons, et ayant pour représentant responsable Monsieur Antoni Bernard, gérant de société, demeurant «les Thuyas», la Casinière, route de Viels-Maisons, à Chézy-sur-Marne, (Aisne).

Cette société en est propriétaire par acte passé le 26 octobre 1994, devant Maîtres Carbonnel et Lefranc, notaires associés à Château-Thierry, (Aisne), publié au bureau des hypothèques de Château-Thierry, (Aisne), le 1er décembre 1994, volume 1994 P, numéro 3158.

ARTICLE 2

Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Aisne.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet de l'Aisne, au maire de Château-Thierry, (Aisne), et à la propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à AMIENS, le

- 2 FEV. 1996

Pour ampliation
Le Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales

Le Préfet

Duqué

Jean-Louis DUFEIGNEUX

Piroux
Philippe PIRAUX



Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

① Église St-Crépin

② Hôtel particulier, 10 rue St Martin

□ façades

/// toitures

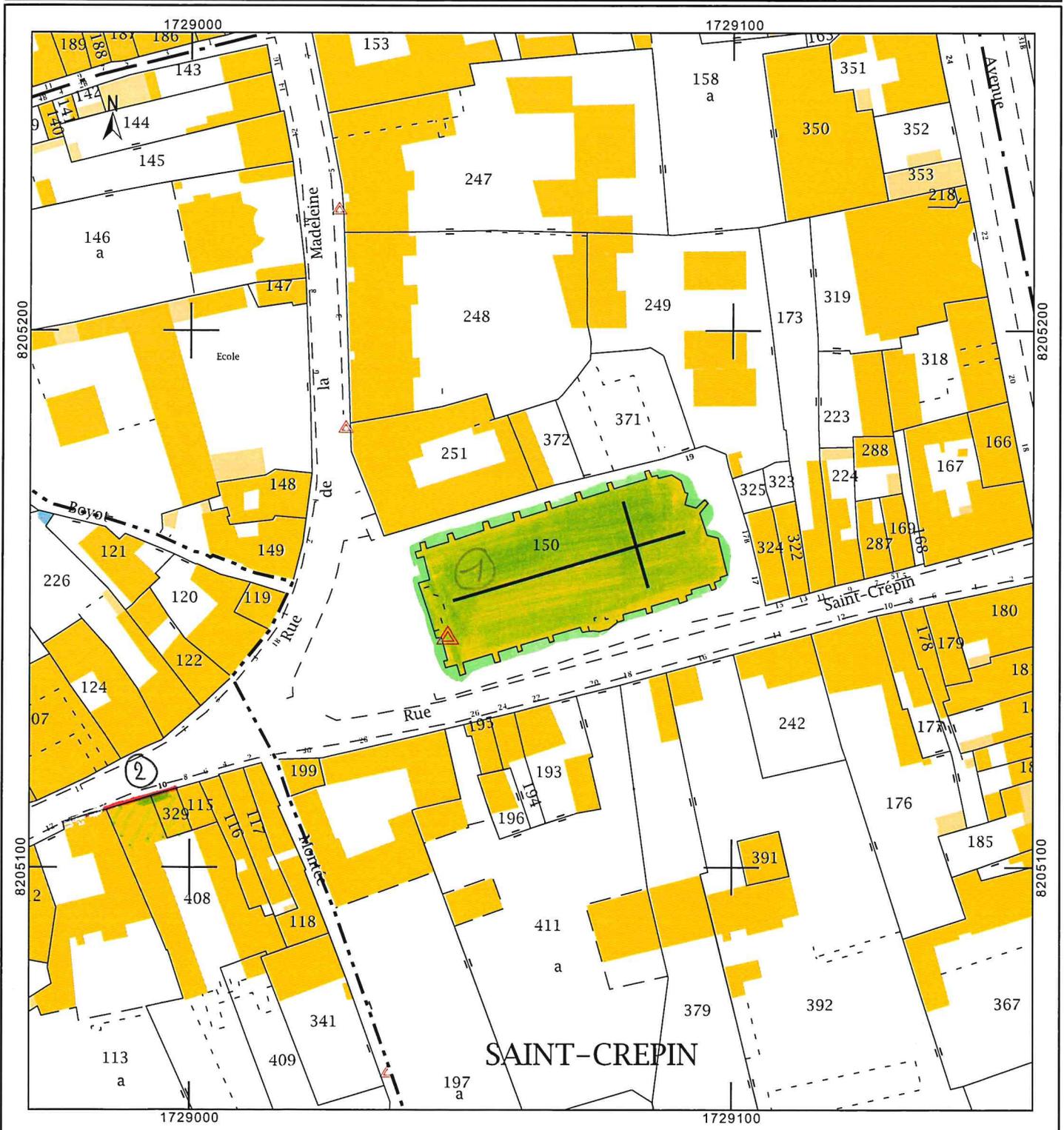
■ totalité

↳ avec porte cochère et ses
vantaux du XVIII^e et
l'escalier d'honneur et
sa rampe du XVII^e

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 - fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

- ① Ruines du château et sa route
- ② Porte St-Jean

Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

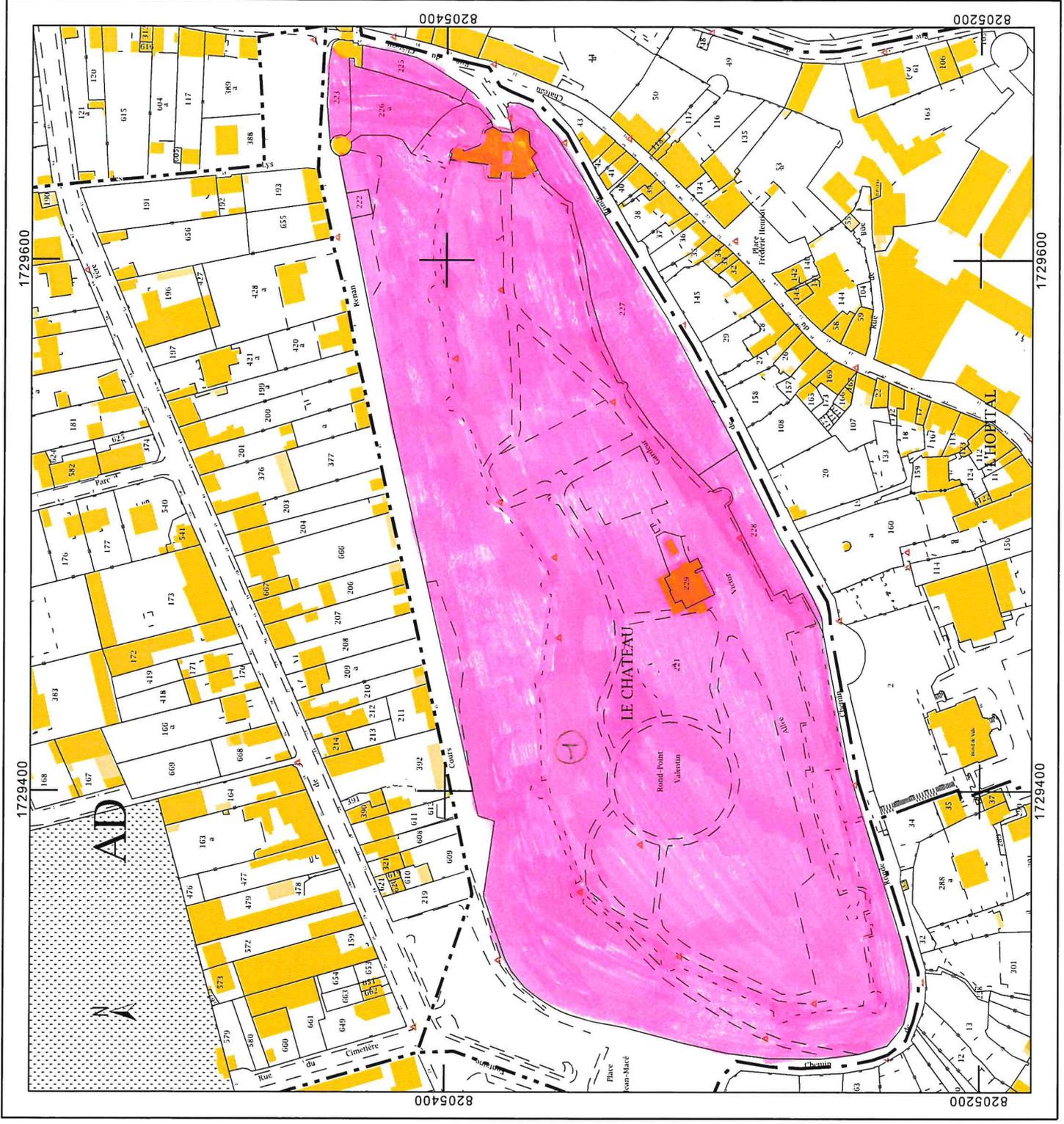
Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 - fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

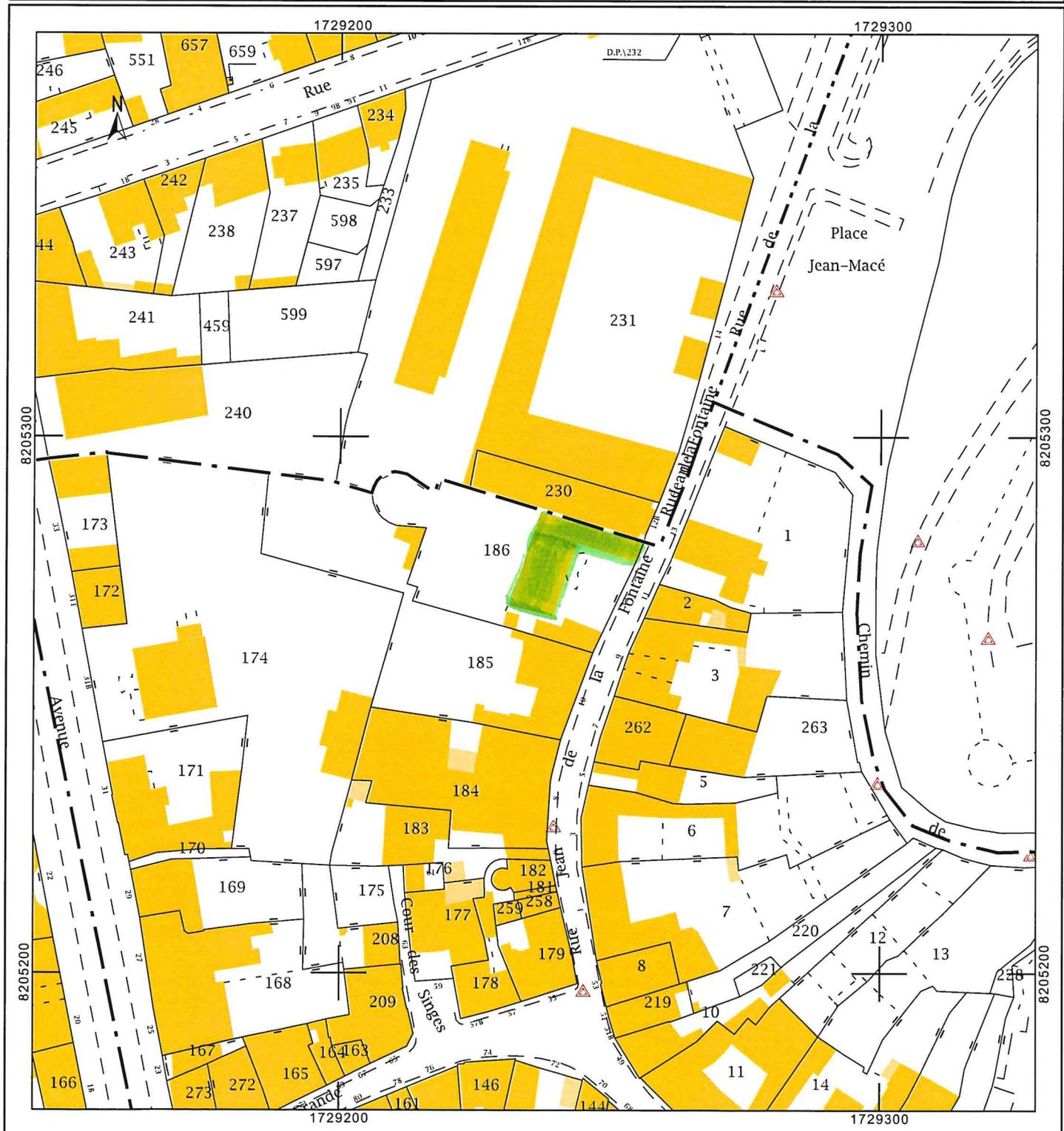
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Maison de Jean de La Fontaine

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 -fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE



Ministère
Direction régionale
des affaires culturelles
Picardie

Le Préfet
de la région Picardie,
Préfet de la Somme,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les Monuments Historiques ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de Région;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie entendue, en sa séance du 26 juin 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDÉRANT que **le temple protestant dit église évangélique de CHATEAU-THIERRY (Aisne)** présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en raison de l'originalité et la rareté de cette architecture dans le contexte français et dans le cadre des relations architecturales entre la France et les Etats-Unis au lendemain de la Grande Guerre, de la richesse du décor sculpté, mobilier et ornemental et du mode financement avec le rôle donné aux familles des soldats, à leur paroisse qui transforme le temple en monument commémoratif de l'engagement américain et de l'amitié franco-américaine ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Le temple protestant dit église évangélique de CHATEAU-THIERRY (Aisne)
est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

figurant au cadastre section AC, parcelle 38, d'une contenance de 22a 65ca,

et appartenant à l'Union Nationale des Associations Eglise reformée de France

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} Janvier 1956

ARTICLE 2

En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet
d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de
notification.

ARTICLE 3

Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au Ministre de la Culture
et de la Communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la
situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la
préfecture du département concerné.

ARTICLE 4

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au
propriétaire, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son
exécution.

Fait à AMIENS, le

09 AVR. 2003

Le Préfet



Pierre MIRABAUD

Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

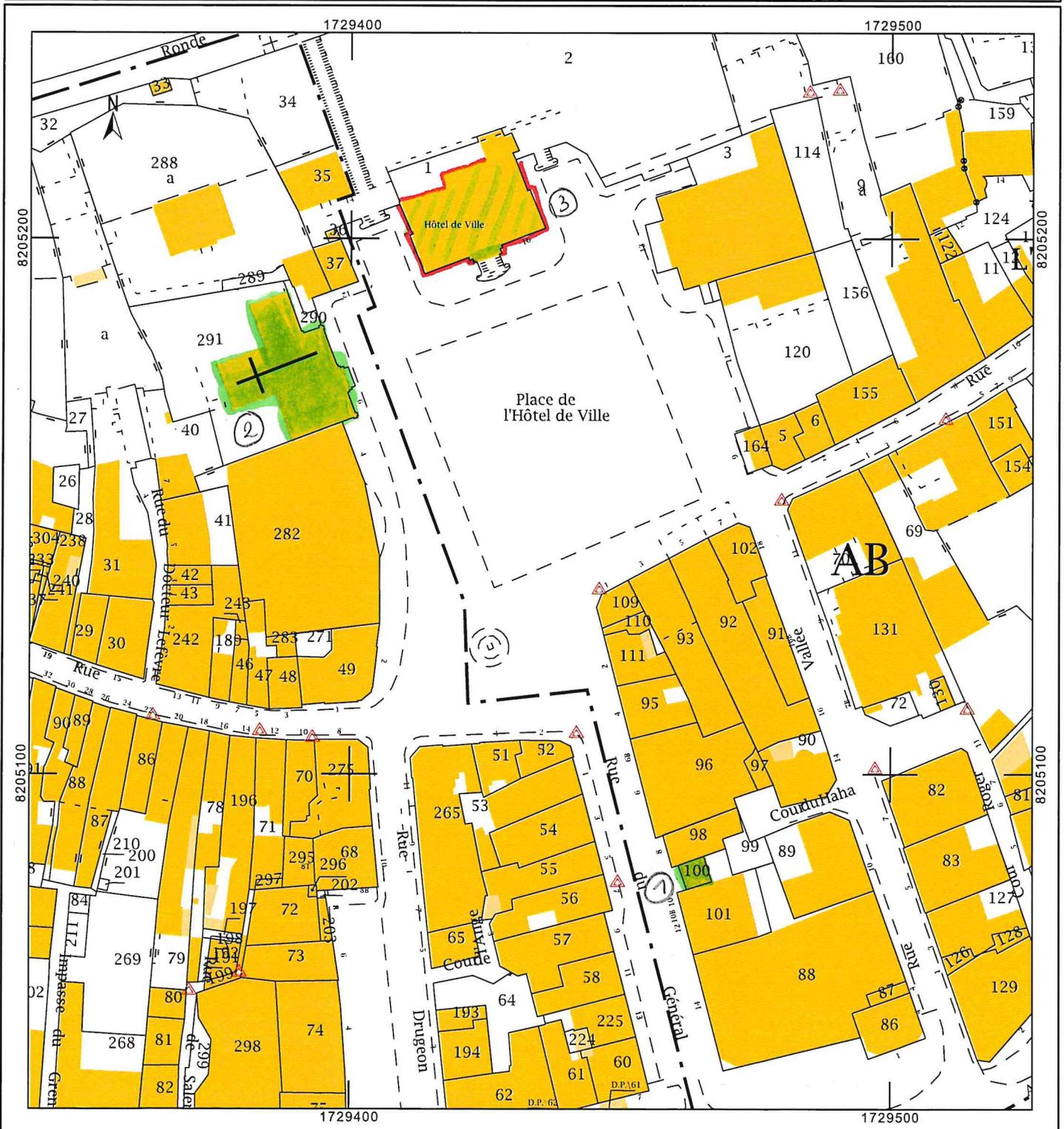
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 -fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

- ① Tour Balhan
 - ② Temple protestant
 - ③ Hôtel de Ville (vestibule d'entrée,
cage d'escalier, 2 salles du rdc en façade,
salle des mariages au 1^{er})
- façades
/// toiture
■ totalité



Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Hôtel 68 rue St Martin



→ à l'exclusion du portail
et de la travée moderne enca-
drant le bâtiment XVIII^e

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 - fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Ancien couvent des Capucins



Departement :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

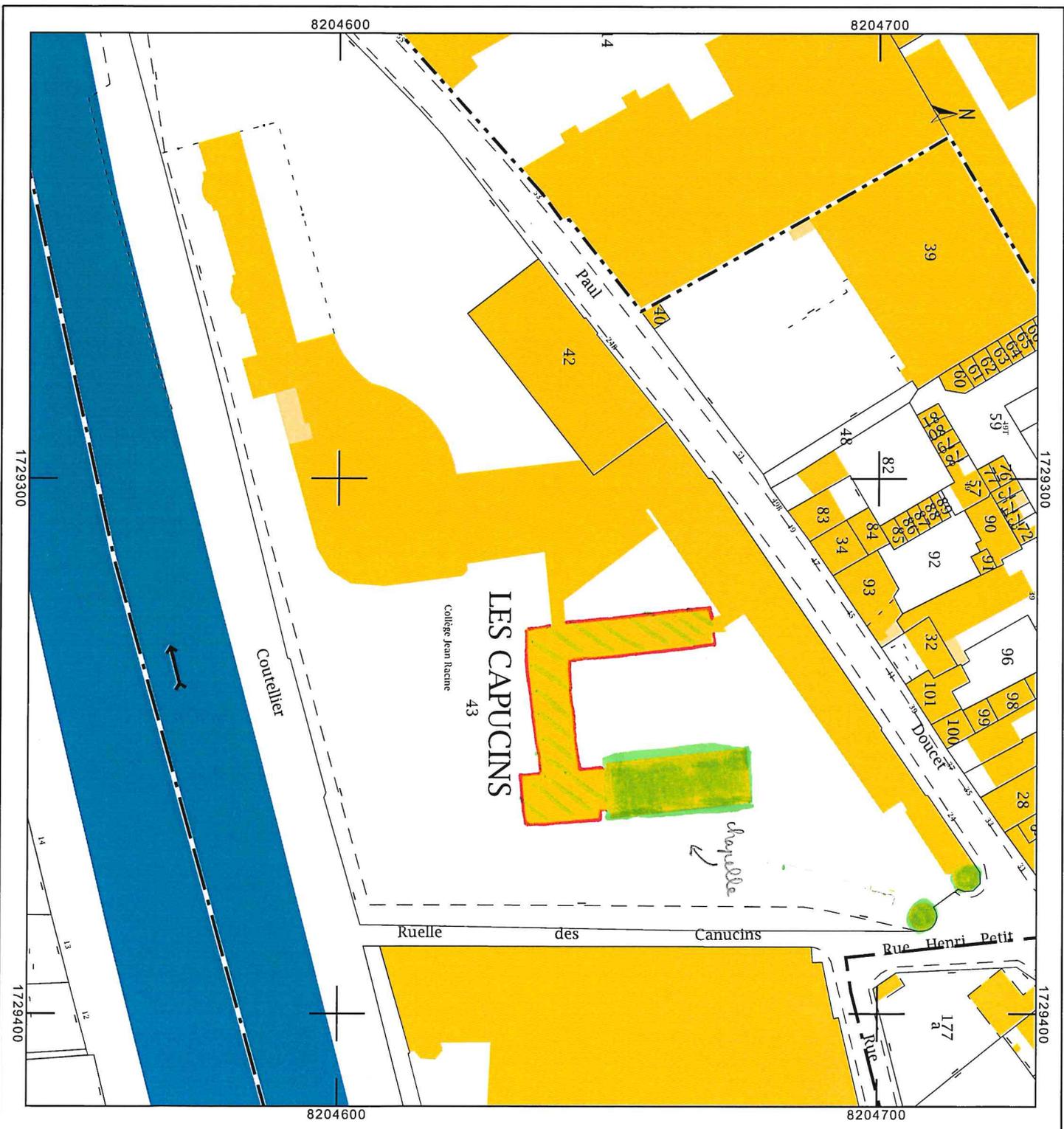
Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 -fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE



Direction régionale
des affaires culturelles
Picardie

Le Préfet
de la région Picardie,
Préfet de la Somme,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie entendue, en sa séance du 30 Novembre 2006;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que **l'hôtel-Dieu de CHATEAU-THIERRY (Aisne)** présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public en raison de son importance dans le bâti urbain et de la place qu'il y tient, ainsi que de son histoire longue et marquante pour la ville, enfin de la beauté de ses bâtiments anciens dont témoignent la façade de la chapelle et sa composition naturelle et équilibrée ;

ARRETE

ARTICLE 1er

L'hôtel-Dieu de CHATEAU-THIERRY (Aisne), composée de la partie datée du XVIIe siècle, chapelle comprise, en totalité, la partie du XIXe siècle, façades et toitures, les deux cours et les murs de clôture, est inscrit au titre des Monuments Historiques,

figurant au cadastre section AB, parcelles
63, d'une contenance de 7a 65ca,
139, d'une contenance de 1ha 29a 57ca,

et appartenant au Centre Hospitalier de CHATEAU-THIERRY (Aisne), route de Verdilly 02400 Château-Thierry, dont le n°SIREN est : 260 208 632

Il en est propriétaire depuis une date antérieure au 1^{er} Janvier 1956.

ARTICLE 2

En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux de la part du propriétaire dans le délai de deux mois à compter de la date de notification, de la part des tiers dans les deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3

Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié à la conservation des hypothèques de CHATEAU-THIERRY, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

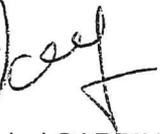
ARTICLE 4

Il sera notifié au préfet de l'Aisne, au Maire de CHATEAU-THIERRY et au propriétaire, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à AMIENS, le 26 JAN. 2007



Le Préfet


Michel SAPPIN



PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Pôle Patrimoine et Architecture
Conservation régionale
des Monuments Historiques

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques
du Monument Américain de la Cote 204 à CHATEAU-THIERRY (Aisne)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie entendue en sa séance du 5 novembre 2015 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le **Monument Américain de la Cote 204 à CHATEAU-THIERRY** (Aisne), présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public comme haut lieu de mémoire des combats des troupes américaines aux côtés des troupes françaises pendant la Première Guerre Mondiale et en raison du caractère remarquable de l'œuvre monumentale de l'architecte Paul-Philippe Cret associé au sculpteur Alfred-Alphonse Bottiau ;

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, le Monument Américain de la Cote 204 à CHATEAU-THIERRY (Aisne), avec les deux piliers-bornes qui marquent l'entrée du site et l'ensemble de la composition paysagère, figurant au cadastre de CHATEAU-THIERRY section ZB, parcelle 6, suivant le plan annexé au présent arrêté. Les deux piliers, non cadastrés, sont situés le long de la chaussée publique.

Et appartenant à l'ÉTAT FRANÇAIS, affecté au MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES), par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956 ;

Le terrain sur lequel est établi le Monument Américain de la Cote 204 a été concédé à perpétuité au Gouvernement Américain, avec une gestion et un entretien placés, par décret présidentiel 6614 du 26 février 1934, sous la responsabilité de l'AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION (ABMC), organisme créé en 1923 aux termes de la loi 36 USC – 121 - 138 C.

Article 2 - En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au service de la Publicité Foncière de CHATEAU-THIERRY (Aisne) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Article 4 - Il sera notifié au préfet de l'Aisne, au maire de CHATEAU-THIERRY, au propriétaire et au concessionnaire, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LILLE le 11 JUIL. 2018



Michel LALANDE

Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 -fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

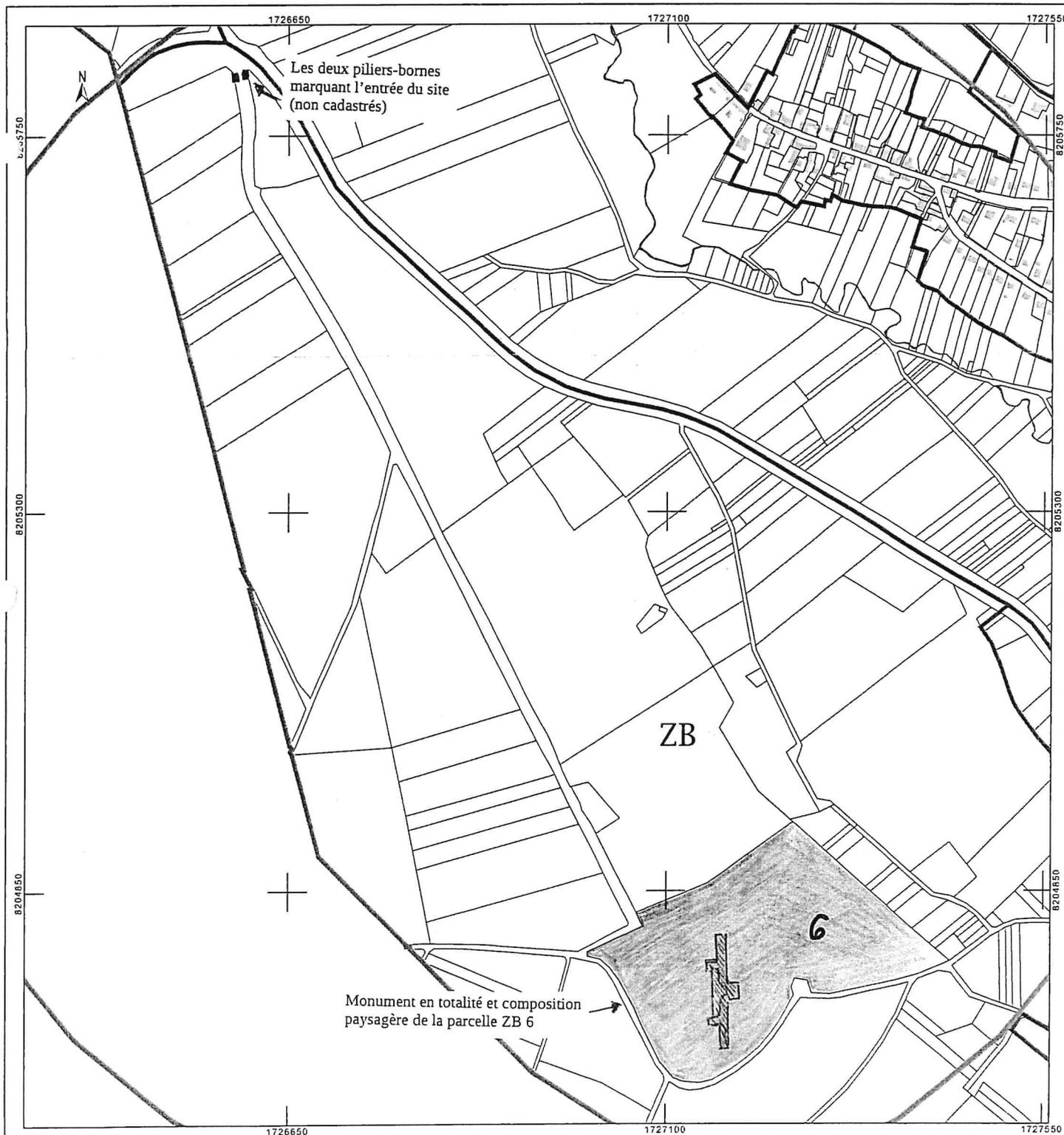
Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4500

Date d'édition : 07/06/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

2.1



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Le Monument américain de
la côte 204*

*+ 2 piliers - bornes mar-
quant l'entrée du site
(non cadastrés)*

Département :
AISNE

Commune :
CHATEAU THIERRY

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

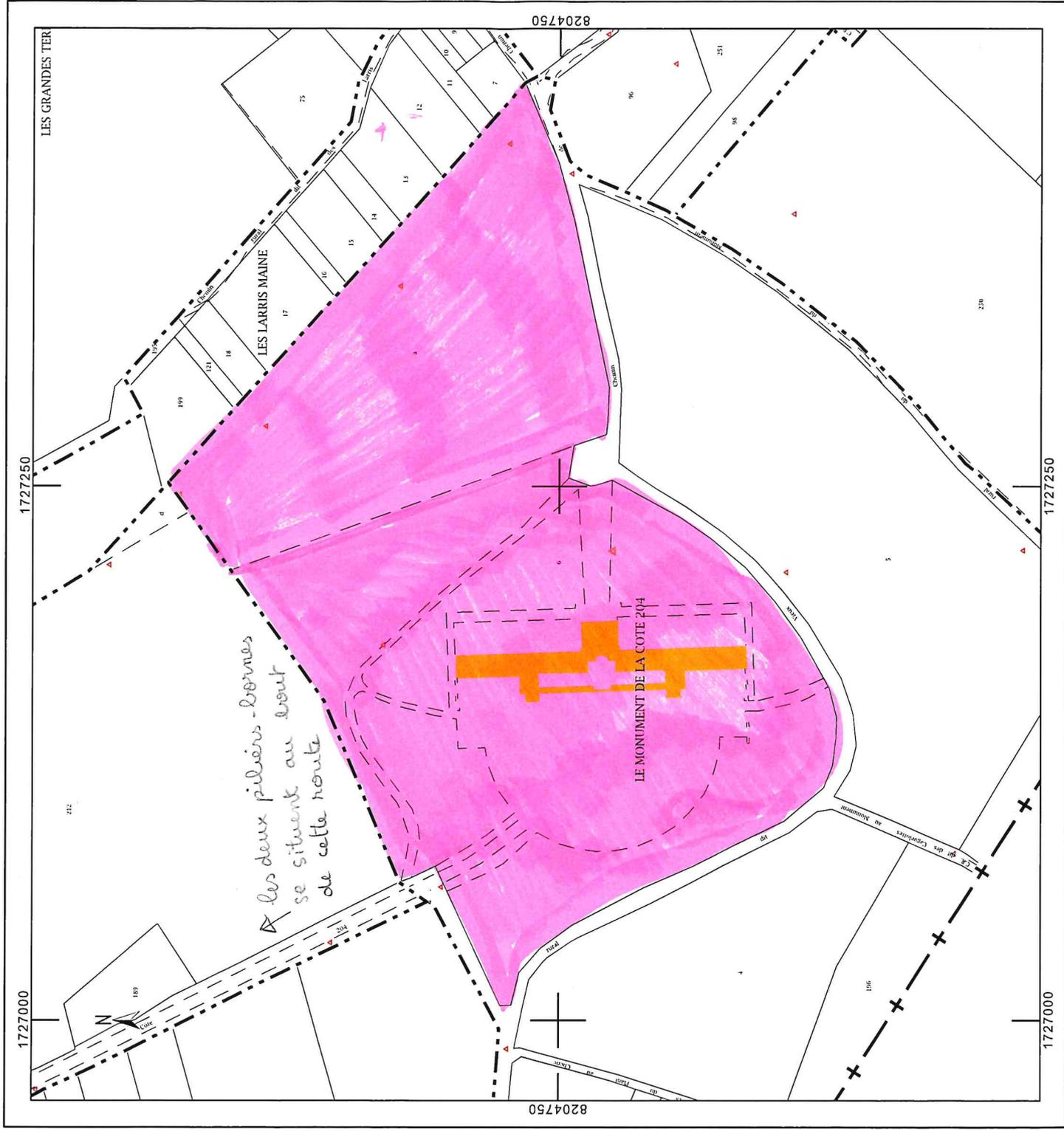
Date d'édition : 10/07/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CHATEAU-THIERRY
32, avenue de la République 02400
02400 CHATEAU-THIERRY
tél. 03.23.84.22.20 - fax 03.23.69.31.50

Cet extrait de plan vous est délégué par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Localisation

Département : **02 - Aisne**
Commune : **Château-Thierry**
Adresse de l'édifice :
Références cadastrales :
Canton : **Château-Thierry**
Autres communes :
Coord. géographiques:

Désignation

Appellation : **Château et enceinte médiévale**
Autres appellations :
Type : **immeuble**
Catégorie architecturale :

Protection

Demandes :

Date	Étape	État
------	-------	------

Mesures :

Date	Mesure	Étendue de la protection
02/08/1932	classement	classement par arrêté du 2 août 1932
19/05/1927	inscription	Tour et fragments des anciens remparts situés rue de la Barre (cad. AB 117) : inscription par arrêté du 19 mai 1927
22/10/1921	classement	Porte Saint-Jean : classement par arrêté du 22 octobre 1921
12/07/1886	classement	Porte Saint-Pierre : classement par arrêté du 12 juillet 1886

Servitudes :

Date dernière vérification :

Hierarchie

UP de niveau inférieur :

Appellation	Type	Protection	Date de la mesure
Château (ruines de l'ancien) et sa butte	immeuble	classement	02/08/1932
Porte Saint-Jean	immeuble	classement	22/10/1921
Porte Saint-Pierre	immeuble	classement	12/07/1886
Remparts (anciens)	immeuble	inscription	19/05/1927

MARQUEZ Quitterie

De: PLATERIER Sandrine
Envoyé: lundi 10 mai 2021 13:19
À: MARQUEZ Quitterie
Objet: Château-Thierry - Château et enceinte médiévale - État de la protection MH

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Bonjour Quitterie

Je devais depuis le début de l'année faire un état de la protection MH du château et de l'enceinte de Château-Thierry.

Voici donc, enfin, un plan qui figure la protection.

J'ajoute un plan réalisé par Maurice Berry, ACMH en septembre 1954.

La protection est mixte, entre IMH et classement. Voir la fiche jointe.

Le glacis entre le chemin de ronde et les parties basses de la ville au niveau de l'hôtel de ville et des jardins des maisons situées en contrebas, au sud de la butte du château n'est donc pas pris en compte.

En te souhaitant une bonne journée,

Bien cordialement

Sandrine Platerier

Chargée de la protection des monuments historiques – référente pour le département de l'Aisne

Correspondante Jardins – Hauts-de-France

Co-correspondante Label Villes et Pays d'art et d'histoire

DRAC Hauts-de-France

Conservation régionale des monuments historiques

5 rue Henri Daussy

80044 Amiens cedex 1

03 22 97 33 74

06 31 78 75 03



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

-----Message d'origine-----

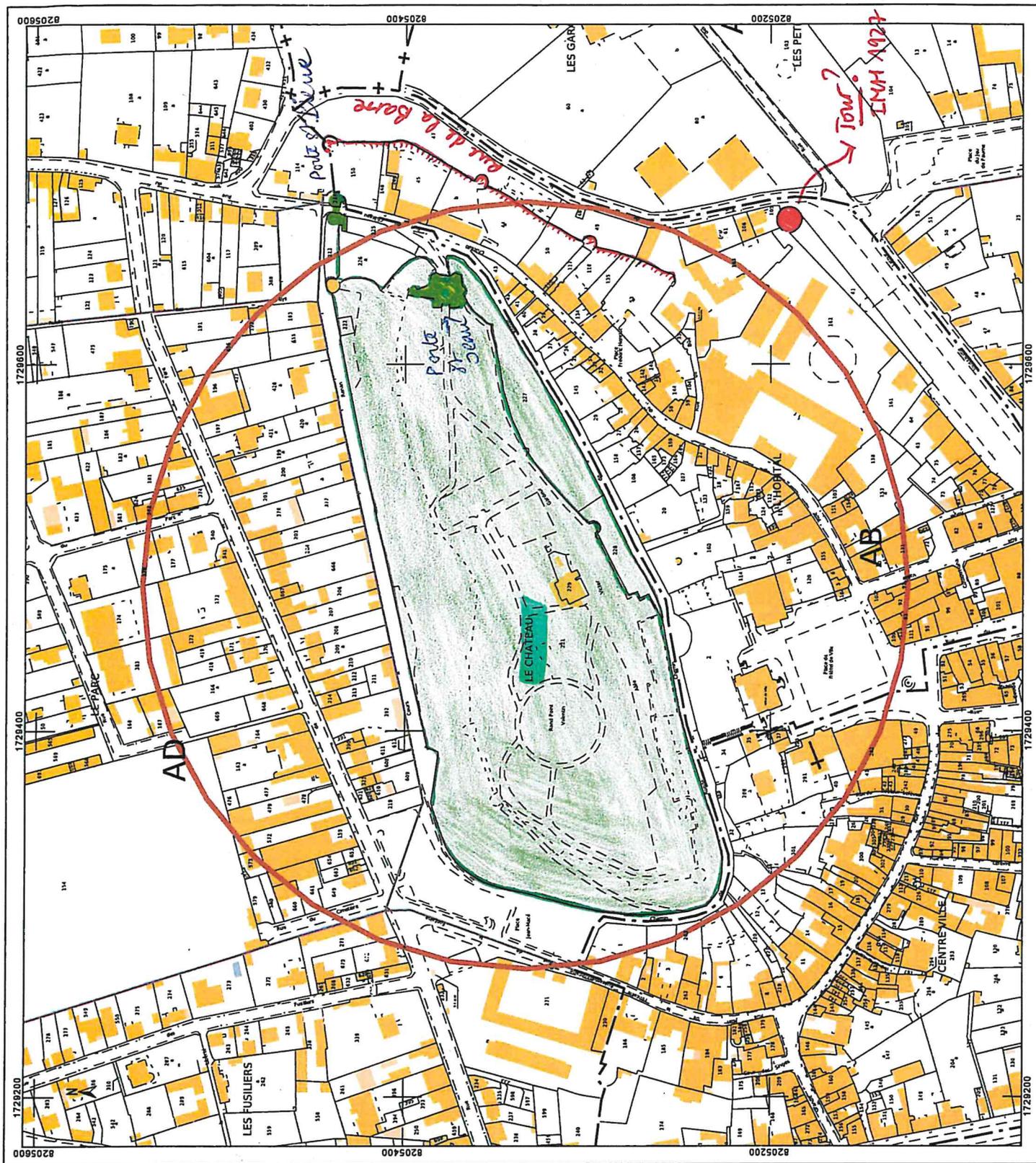
De : cmf-mcc@culture.gouv.fr <cmf-mcc@culture.gouv.fr>

Envoyé : lundi 10 mai 2021 12:05

À : PLATERIER Sandrine <sandrine.platerier@culture.gouv.fr>

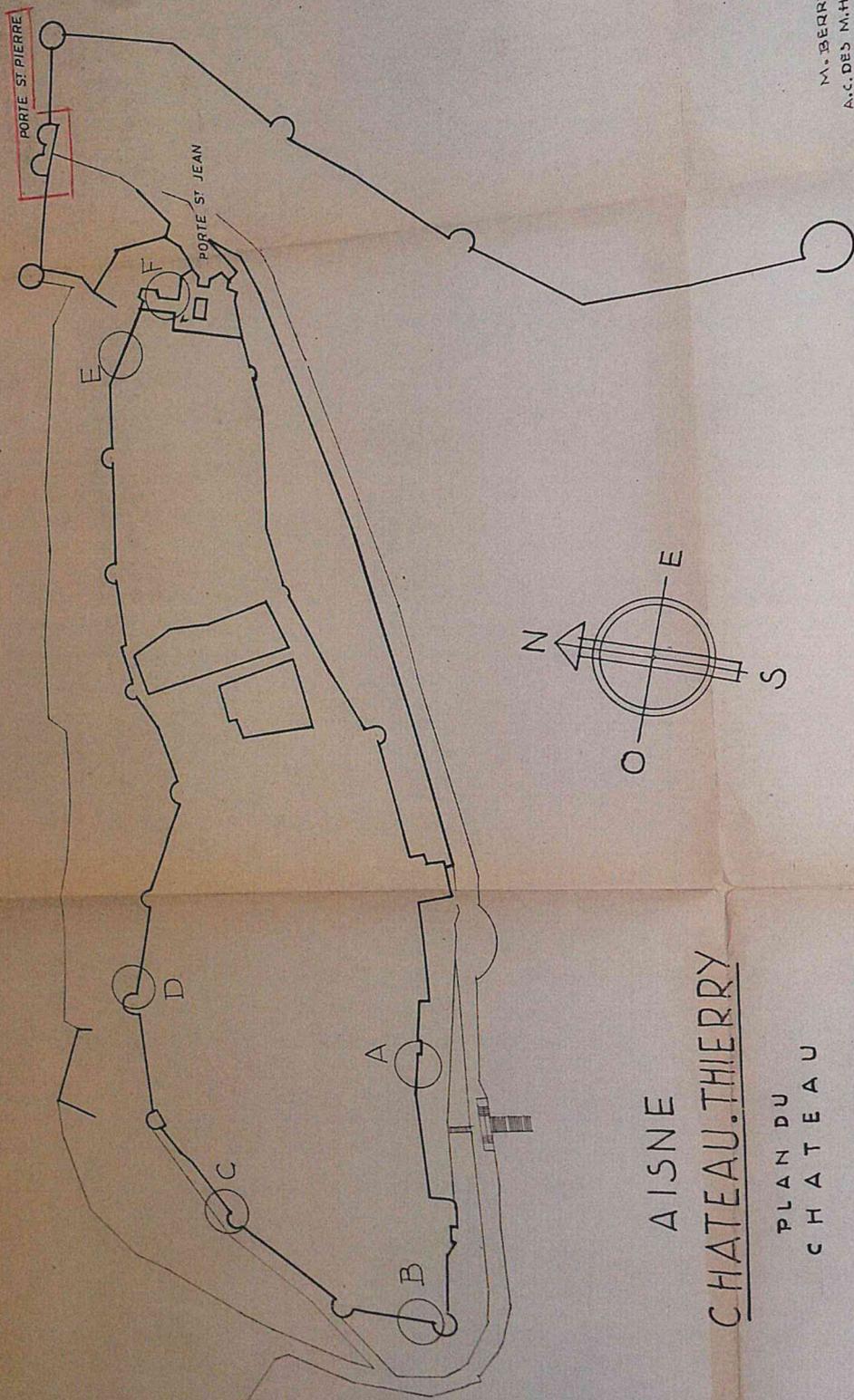
Objet :

TASKalfa 3253ci



<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>PLAN DE SITUATION</p> <p><u>Pont St-Jean - clarté 1886</u></p> <p><u>Pont St-Jean - clarté 22/XI/1921</u></p> <p><u>Château et sa suite - clarté 02/08/1932</u></p> <p><u>Tour et fragments du Hespert, rue de la Barre</u></p> <p><u>IMM 1927</u></p>		<p>Département : AISNE</p> <p>Commune : CHATEAU THIERRY</p>	<p>Section : AD</p> <p>Feuille : 000 AD 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000</p> <p>Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 10/05/2021 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC49</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CHATEAU-THIERRY 32, avenue de la République 02400 02400 CHATEAU-THIERRY tél. 03.23.84.22.20 - fax 03.23.69.31.50</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>
--	--	---	--	---	---

17-10-14 1/2



AISNE
CHATEAU THIERRY

PLAN DU
 CHATEAU

NOTA: LES LETTRES CORRESPONDENT
 AUX PARAGRAPHES DU DEVIS

M. BERRY
 A.C. DES M.H. SEPT 54

Localisation

Département : **02 - Aisne**
 Commune : **Château-Thierry**
 Adresse de l'édifice :
 Références cadastrales :
 Canton : **Château-Thierry**
 Autres communes :
 Coord. géographiques :

Désignation

Appellation : **Château et enceinte médiévale**
 Autres appellations :
 Type : **immeuble**
 Catégorie architecturale :

Protection

Demandes :

Date	Étape	État
------	-------	------

Mesures :

Date	Mesure	Étendue de la protection
02/08/1932	classement	classement par arrêté du 2 août 1932
19/05/1927	inscription	Tour et fragments des anciens remparts situés rue de la Barre (cad. AB 117) : inscription par arrêté du 19 mai 1927
22/10/1921	classement	Porte Saint-Jean : classement par arrêté du 22 octobre 1921
12/07/1886	classement	Porte Saint-Pierre : classement par arrêté du 12 juillet 1886

Servitudes :

Date dernière vérification :

Hiérarchie

UP de niveau inférieur :

Appellation	Type	Protection	Date de la mesure
Château (ruines de l'ancien) et sa butte	immeuble	classement	02/08/1932
Porte Saint-Jean	immeuble	classement	22/10/1921
Porte Saint-Pierre	immeuble	classement	12/07/1886
Remparts (anciens)	immeuble	inscription	19/05/1927